

DES ALPES  
DE HAUTE PROVENCE

Arrondissement de Forcalquier

Téléphone : 04.92.74.40.25  
Email : mairie@quinson.fr

**MAIRIE DE**



**QUINSON**

**ARRETÉ N° 22-03**  
**PORTANT APPROBATION DU CAHIER DE PRESCRIPTION DE**  
**SÉCURITÉ DU CAMPING « LES PRÉS DU VERDON »**

**Le maire de QUINSON,**

- Vu** le Code du Tourisme et notamment l'article D.331-7 et suivants ;
- Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.443-2 et suivants ;
- Vu** le Code de l'Environnement et notamment l'article R.125-15 et suivants ;
- Vu** le Code de la sécurité intérieure ;
- Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004, de modernisation de la sécurité civile ;
- Vu** le décret n° 68-134 du 9 février 1968 modifié relatif aux campings ;
- Vu** le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs ;
- Vu** le décret n° 94-614 du 13 juillet 1994 relatif aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible et notamment son article 2 ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 6 février 1995 fixant le modèle de cahier de prescriptions de sécurité destiné aux gestionnaires de terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;
- Vu** la circulaire interministérielle du 6 février 1995 concernant les mesures préventives de sécurité dans les campings soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2018-031-001 du 31 janvier 2018, portant attribution de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains et aires naturelles de camping et de stationnement de caravanes, exposés à un risque naturel ou technologique prévisible ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles – inondation et mouvement de terrain, en vigueur sur la commune de Quinson, approuvé par arrêté préfectoral du 31/12/2013 ;
- Considérant** que le camping dénommé « Les Prés du Verdon » situé sur la commune de Quinson concerné par les risques naturels prévisibles de « feux de forêts » de type faible, « inondations » de type fort et technologique par rupture du barrage de Quinson, doit faire l'objet de prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation pour permettre d'assurer la sécurité de ses occupants ;
- Vu** l'avis favorable de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes en date du 21 juin 2022 ;
- Vu** l'avis sur le cahier des prescriptions de sécurité ;

**ARRÊTE**